

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

AMR 51/115/2006 – ÉFAI

AU 194/06

Londres, le 14 juillet 2006

PEINE DE MORT / PRÉOCCUPATIONS D'ORDRE JURIDIQUE

ÉTATS-UNIS (Virginie)

Brandon Wayne Hedrick (h), Blanc, 27 ans

Brandon Hedrick doit être exécuté le 20 juillet dans l'État de Virginie pour le meurtre de Lisa Yvonne Crider, une jeune Noire de vingt-trois ans tuée en 1997. Il est dans le couloir de la mort depuis 1998.

Lisa Crider a été tuée par balle à l'aube du 11 mai 1997 près de Lynchburg, en Virginie. Une semaine après le meurtre, deux jeunes hommes ont été arrêtés dans l'État du Nebraska : Brandon Hedrick, alors âgé de dix-huit ans, et Trevor Jones, dix-neuf ou vingt ans. Brandon Hedrick a déclaré à la police que c'était lui qui avait appuyé sur la gâchette. Trevor Jones a refusé de coopérer avec la police jusqu'à ce qu'il soit mis face aux déclarations de Hedrick. Jones était l'instigateur du crime, commis sur ses ordres. D'après le recours en grâce introduit par Brandon Hedrick, le président du tribunal qui a jugé les deux hommes a indiqué : « *Ne vous y trompez pas : sans les actes [de Jones], Lisa Crider serait encore en vie aujourd'hui.* » L'idée de dépouiller Lisa Crider venait de Trevor Jones, qui savait qu'elle sortait avec un dealer de crack et la soupçonnait d'avoir de la drogue sur elle. Brandon Hedrick et Trevor Jones avaient bu et fumé du crack et de la marijuana pendant la nuit du 10 au 11 mai.

Les deux hommes ont été jugés séparément. Trevor Jones a été condamné à la réclusion à perpétuité. Il était un témoin-clé du ministère public dans le procès de Brandon Hedrick : il a affirmé à la barre des témoins que Brandon Hedrick avait violé Lisa Crider, un des éléments qui a conduit à sa condamnation à mort et que Brandon Hedrick a toujours nié (comme Trevor Jones, il a déclaré avoir eu des rapports sexuels avec la victime, mais que celle-ci était consentante). Brandon Hedrick n'a été inculpé de viol que sur la foi des indications de Trevor Jones à la police. Lorsque Trevor Jones était à la barre des témoins au procès de Brandon Hedrick, les avocats de la défense n'ont pas remis en cause sa crédibilité, alors qu'ils détenaient des preuves que l'animosité de Jones à l'égard de Hedrick ait pu l'inciter à mentir. Ainsi, l'avocat qui a procédé au contre-interrogatoire de Brandon Jones disposait d'informations selon lesquelles Trevor Jones avait déclaré en détention provisoire qu'il ferait son possible pour que Hedrick soit tué pour avoir parlé à la police. L'avocat savait par ailleurs que Trevor Jones avait manifestement attaqué Brandon Hedrick en prison.

L'un des principaux enquêteurs sur le meurtre de Lisa Crider a indiqué à la barre des témoins que Brandon Hedrick avait fait « *tout ce qu'il pouvait pour aider [la police] dans ses investigations* ». Or, ce témoignage a été effectué lors du procès de Trevor Jones. Les jurés du procès de Brandon Hedrick n'ont pas entendu ces déclarations, qui constituaient une preuve des remords éprouvés par celui-ci, car ses avocats ne s'étaient pas entretenus avec l'enquêteur.

D'après le recours en grâce déposé par Brandon Hedrick, les deux avocats du procès en première instance ont fourni un travail minimum pour la préparation des audiences ; en outre, ils communiquaient très peu entre eux. Ainsi, ce n'est qu'une fois le procès terminé que l'avocat principal a appris que son client avait tenté de se supprimer en détention provisoire et passé dix jours à l'hôpital. De même, il n'a eu connaissance de trois précédentes tentatives de suicide que longtemps après le procès. Lors de l'audience sur la détermination de la peine – au cours de laquelle le jury opte soit pour la réclusion à perpétuité soit pour la peine capitale – les avocats de la défense ont fait venir à la barre des témoins auxquels ils n'avaient jamais parlé, signe éloquent de leur manque de préparation. Ces témoins se trouvaient au tribunal uniquement pour accompagner et soutenir la grand-mère de Brandon Hedrick.

Au cours de l'année pendant laquelle ils ont représenté Brandon Hedrick, avant le procès, l'avocat principal a consacré cinquante-trois heures de travail à cette affaire, et son adjoint cent dix-neuf heures. À titre d'exemple, le recours en grâce fait référence à une autre affaire récente, celle de Lee Boyd Malvo –

également passible de la peine capitale – à laquelle les avocats chargés du dossier ont consacré quelque six mille cinq cent quarante heures de préparation. Lee Boyd Malvo a été condamné à la réclusion à perpétuité.

Brandon Hedrick présente des antécédents de handicap mental. Au moment de son procès, son quotient intellectuel (QI) a été évalué à 76, à la limite de l'arriération mentale. Les avocats de son procès en appel ont avancé que si l'on tenait compte de la marge d'erreur, Brandon Hedrick présentait peut-être un retard mental. Les tribunaux ont rejeté cet argument. En 2006, l'un des juges de la cour fédérale d'appel du quatrième circuit s'est déclaré contre le rejet de cet argument, indiquant que cette instance « *permet[ait] l'exécution d'un homme pour lequel la peine capitale risquait d'être contraire à la Constitution sans un examen complet et équitable de cette question.* » La Cour suprême des États-Unis a interdit l'exécution des personnes souffrant d'arriération mentale en 2002, laissant les modalités d'application de cet arrêt à la discrétion des États.

Après examen des antécédents de Brandon Hedrick et de ses proches, un médecin a estimé que sa famille présentait une vulnérabilité génétique à la toxicomanie et à la dépression. Ces conclusions étaient appuyées par des preuves de toxicomanie dans la famille, notamment chez Brandon Hedrick et chez ses frères et sœurs alors qu'ils étaient très jeunes. Le médecin a estimé que l'environnement familial désastreux et traumatisant de Brandon Hedrick avait déclenché « *un certain nombre de problèmes d'ordre psychologique, cognitif et émotionnel sur le long terme, en particulier une faible estime de soi, des troubles dépressifs, des difficultés de concentration, une docilité excessive, un comportement régressif, un repli sur soi, des difficultés relationnelles, de l'anxiété et des problèmes liés à l'alcool et aux stupéfiants* ».

D'après son recours en grâce, lors de son procès en première instance, les avocats de Brandon Hedrick n'ont pas présenté de témoignage mettant en évidence « *le lien entre son intelligence limitée et sa propension à se laisser entraîner* », ou l'impact qu'a eu sur son comportement « *un environnement familial désastreux et traumatisant* ». De tels éléments, indique le recours en grâce, « *auraient changé du tout au tout le portrait dépeint par le procureur, qui a présenté Hedrick comme un jeune homme auquel s'offrait une vie pleine d'opportunités, et qui a préféré tout gâcher afin de s'adonner à la drogue.* »

Les États-Unis ont exécuté 1 031 condamnés depuis la reprise des exécutions judiciaires dans ce pays en 1977. Quatre-vingt quinze de ces exécutions ont eu lieu dans l'État de Virginie.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- faites part de votre compassion pour la famille de Lisa Yvonne Crider, en expliquant que vous ne cherchez aucunement à excuser le crime qui lui a coûté la vie ni à minimiser les souffrances qu'il a causées ;
- dites-vous opposé à l'exécution de Brandon Hedrick ;
- déclarez-vous préoccupé par les sérieux doutes pesant sur la compétence des avocats qui ont défendu Brandon Hedrick en première instance, et dites-vous inquiet à l'idée que le portrait qui a été fait de cet homme aux jurés ait été incomplet, notamment du fait qu'ils n'ont pas été informés des répercussions sur son comportement d'une enfance chaotique et de son cas limite d'arriération mentale ;
- priez le gouverneur Kaine de commuer la peine de Brandon Hedrick.

APPELS À :

Gouverneur de l'État de Virginie :

Governor Tim Kaine, Office of the Governor

Patrick Henry Building, 3rd Floor, 1111 East Broad Street, Richmond, Virginia 23219, États-Unis

Fax : +1 804 371 6351

Courriers électroniques : via le site du gouverneur :

<http://www.governor.virginia.gov/AboutTheGovernor/contactGovernor.cfm>

Formule d'appel : **Dear Governor, / Monsieur le Gouverneur,**

COPIES aux représentants diplomatiques des États-Unis dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*